

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Dors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 8, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUEVE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 26 DÉCEMBRE 1846.

La Gazette de Lyon a bien voulu nous apprendre que plusieurs banquets ont eu lieu à Lyon dans le but de célébrer l'heureux mariage du comte de Chambord. Ces banquets, à ce qu'il paraît, n'ont pas fait grand bruit dans la localité, et, sans la note de la Gazette de Lyon, nous n'y aurions attaché aucune importance et ne nous en serions pas occupés; mais, en les faisant connaître par la voie de la publicité, on a voulu évidemment leur donner un caractère politique et les élever à la hauteur d'une manifestation.

En droit, nous n'avons rien à dire sur ces banquets; nous ne croyons pas qu'on puisse interdire à des citoyens la faculté de se réunir pour exprimer les sentiments qui les animent, quand ils ne font d'ailleurs aucun acte qui soit de nature à troubler l'ordre public. En fait, nous avons à examiner ce que signifient ces banquets et quelles inductions on peut en tirer.

Les légitimistes attendent toujours un concours réel et efficace des puissances étrangères; ils ont compris que l'incorporation de Cracovie à l'Autriche indiquait que les cours du Nord étaient lassés de temporiser avec les éléments révolutionnaires d'Europe; ils ont compris que ce fait pouvait amener prochainement de graves complications, et ils se sont émus. Ils ont voulu se livrer à une manifestation qui fit voir qu'ils ont toujours une existence comme parti. Ils se sont donc réunis, et ont pris pour prétexte de célébrer l'heureux mariage du duc de Bordeaux; mais cet heureux mariage est accompli depuis quelque temps. Il nous semble qu'on a mis beaucoup d'intervalle entre sa célébration et la manifestation que nous constatons.

En parlant de ce mariage, nous avons déjà dit qu'il avait été fait sous les auspices de l'Autriche, et qu'il prouvait d'une manière précise que le comte de Chambord avait conservé avec les cours du Nord des relations dangereuses pour l'avenir de la France. On ne nous a pas répondu, car telle est la tactique des légitimistes, qu'ils évitent dans leurs journaux certaines discussions pour se livrer ensuite à des redites sans fin sur des points d'une importance moindre.

Nous demandons aujourd'hui à la Gazette de Lyon, d'ordinaire si circonspecte, de nous expliquer ce qu'elle pense des rapports de l'Autriche avec le comte de Chambord, et de nous dire sous quel aspect elle considère cette intimité profonde qui les unit.

On nous répète sur tous les tons qu'on veut tout pour la France et par la France. Il ne nous semble pas que le duc de Bordeaux soit bien soucieux de suivre à la lettre cette devise. En se mariant sous les auspices de l'Autriche, en épousant la fille d'un souverain d'Italie qui s'est montré toujours hostile à la révolution de 1830, il a bien fait voir qu'il continue la politique pratiquée en d'autres temps par les membres de sa famille. Qu'il cherche à reconquérir la couronne de France, nous ne nous en étonnons pas; qu'il entretienne en France ses partisans dans l'espoir d'un retour possible et prochain, nous nous en étonnons encore moins. Mais ce que nous voulons qu'on sache bien, c'est la nature des actes politiques qui se manifestent parfois autour de nous; il est bon que l'opinion publique soit tenue en éveil et qu'on ne puisse en aucune circonstance éprouver de surprise. Ce que nous voulons qu'on sache, c'est que les légitimistes n'ont pas renoncé à leurs espérances.

Et pourquoi y renonceraient-ils, quand ils voient la révolu-

tion de 1830 insultée au dehors et comprimée au dedans, quand ils voient le clergé étendre de toutes parts son influence et faire servir la religion à la politique, quand ils trouvent des appuis dans toutes les administrations, quand ils ont partout des connivences plus ou moins avouées? Dans le monde officiel, on vit de leurs traditions, on se nourrit de leurs idées, on partage quelques unes de leurs illusions. On voit bien qu'on se ménage pour l'avenir, et qu'on veut être en mesure de se maintenir.

Dans d'autres temps, et avec d'autres directeurs de l'Etat, un pareil jeu ne serait pas sans danger; mais, aujourd'hui, est-ce qu'on craint de se compromettre en faisant des avances aux légitimistes? On les masque, d'ailleurs, en disant qu'on se tient dans de bons rapports avec eux afin de les rallier, ce qui pour nous veut dire qu'on se plait à les fortifier. Le gouvernement est-il dupe ou complice de tout cela? C'est ce que nous ne pouvons trop déterminer; mais toujours est-il que nous voyons autour de nous d'étranges choses.

Le gouvernement d'un état comme la France vaut bien qu'on se donne la peine de le conserver, et pourtant l'on dirait qu'on fait tout ce qu'il faut pour le faire passer en d'autres mains. Ne nous y trompons pas, ce qui fait la force des cours du Nord, ce sont les fautes commises depuis 1830. Si, au lieu de comprimer l'esprit de liberté, on l'avait soutenu graduellement, si, au lieu d'étouffer les manifestations populaires, on les avait tempérées par des institutions, Cracovie serait ville libre, on ne parlerait pas d'assimiler la Pologne russe à la Russie elle-même, et on ne viendrait pas nous dire que si nous respectons les traités de 1815, c'est par peur de la guerre.

Pourquoi est-on audacieux avec nous? Parce qu'on nous sait faibles. Et pourquoi sommes-nous faibles? Parce que nous sommes désunis. Qui donc a causé la désunion? Il faut bien le dire, ce sont les continuateurs de la politique rétrograde de la Restauration. Où était la force de la France après 1830? Dans sa foi aux idées de la révolution. Aujourd'hui cette foi s'est amoindrie, et on la brave, et on l'insulte. A la vérité, on le fait lâchement, en se mettant toujours quatre contre un, et en se préparant des intelligences à l'intérieur.

Voici la note de la Gazette de Lyon relative aux banquets de mercredi dernier :

Hier, plusieurs banquets ont réuni un assez grand nombre de nos concitoyens dans le but de célébrer l'heureux mariage de Mgr le comte de Chambord; celui de Bellecour en particulier, composé de citoyens de tous les quartiers de notre ville, a été fort nombreux. Une franche cordialité, une gaieté digne n'ont cessé d'y régner; des couplets spirituels et pleins de verve y ont été chantés et vivement applaudis. A la suite du repas, et pour entrer dans les vues charitables et patriotiques de l'auguste prince, une souscription a été ouverte en faveur des indigents de Lyon. M. le comte de Chabannes s'y est inscrit en tête pour la somme de 500 f. Une commission a été formée à l'effet de recueillir les offrandes, et nous ne saurions trop engager nos amis à répondre à un si noble appel.

La question des annonces judiciaires fait son chemin. Elle se représentera dans la session prochaine, soit par voie de pétition, soit par voie de proposition, car les journaux de département ne renoncent pas à réclamer contre la spoliation dont beaucoup d'entre eux ont été frappés, au mépris de toute justice, et nous ne croyons pas que, de son côté, M. Vivien ait renoncé davantage à enlever à la magistrature une arme dont elle a fait un si déplorable usage.

Cette fois, la mauvaise presse ne sera pas seule à protester, car voici qu'à son tour un journal ministériel, après avoir été pendant cinq années l'objet des faveurs de la cour royale de Bourges, vient d'être inopinément atteint par la même main qui s'était si long-temps montrée si bienveillante à son égard. Cette nouvelle victime de la loi du 2 juin 1841, c'est une feuille très bien pensante, qui n'a jamais dit le moindre mal ni du ministère, ni du parti conservateur, ni de quoi que ce fût, à l'exception de l'opposition qui a été de tout temps pour elle un objet d'exécration; c'est, en un mot, le Journal du Cher. Ce journal vient d'apprendre à ses dépens ce qu'il en coûte de s'attaquer à un premier président de cour royale. La majorité de la cour de Bourges lui a enlevé le privilège de publier les annonces judiciaires, privilège que jusqu'à présent elle lui avait accordé concurremment avec la Gazette du Berry. Pour faire comprendre cette exclusion, on nous permettra de remonter aux élections dernières.

A cette époque, deux candidats se présentèrent aux électeurs du 1^{er} collège de Bourges : c'était, d'une part, M. Mater, député sortant, et pritchardiste de fait, sinon de cœur, car il a plusieurs fois avoué que si dans cette circonstance il ne s'était pas séparé du ministère, c'était parce que, dans son opinion, quand on a été appuyé par un ministère dans la lutte électorale, il n'est pas permis de voter contre lui; c'était, de l'autre, M. Mayet-Génétrix, maire de Bourges, aussi conservateur que M. Mater, disposé à se montrer aussi ministériel que lui en toute occasion, et ne lui disputant son mandat que pour venir grossir à Paris le nombre de ces députés de cour dont M. de Montalivet dispose, et qui permettent d'être également maître de la majorité et du ministère : de la majorité, parce qu'ils forment un groupe de cinquante voix; du ministère, parce que, s'il ne se montrait pas suffisamment docile, on pourrait le renverser en donnant l'ordre à ces cinquante voix de se porter du côté de l'opposition.

Donc M. Mater et M. Mayet-Génétrix étaient en présence; M. Mayet-Génétrix fut soutenu par le Journal du Cher, qui se dispensa cependant, car il croyait sans doute qu'il pouvait y avoir péril à cela, d'attaquer le premier président de la cour de Bourges. Mais appuyer son concurrent, n'était-ce pas là une attaque indirecte? La lutte fut longue, elle dura trois jours. Au ballottage, les deux adversaires se présentaient avec des forces égales; mais, en dehors des votes qu'ils avaient obtenus l'un et l'autre dans les deux premières épreuves, il s'en trouvait vingt qui, en se reportant sur l'une ou l'autre des deux candidatures, devaient la faire triompher. Ces vingt voix appartenaient au parti légitimiste.

La tribune a vivement retenti, dans la courte session du mois d'août dernier, de l'espèce de marché qui fut passé alors entre M. Mater et les vingt électeurs de la droite, qui consentirent à lui accorder leurs suffrages sous certaines conditions. Ces conditions, quelles étaient-elles? On ne l'a jamais su bien au juste; mais c'est précisément parce que la vérité, à cet égard, est restée enveloppée de quelques nuages, qu'il est permis de croire que l'exclusion du Journal du Cher a peut-être été l'une des satisfactions demandées à M. Mater par les hommes qui consentaient à lui livrer leurs voix. Cette supposition, du reste, n'est pas la nôtre; nous la trouvons dans le Journal du Cher lui-même, qui, après s'être lamenté sur le coup affreux et inattendu qui vient de l'atteindre, s'exprime ainsi :

lieu entre M. de Cognord et M. le gouverneur de Melilla passa entre ses mains. Les chefs, pour conclure, dirent à nos officiers que la réponse à leur offre serait rendue dans la soirée, mais cette réponse se fit attendre plusieurs jours. Enfin, un envoyé du khalifa Sidi-Kaddour, l'un des frères du fameux Sidi-Embarack, vint un soir, vers onze heures, trouver le colonel, et lui annonça que s'il voulait lui promettre 200 duros pour lui et 50 duros pour deux autres personnes, il se chargerait, avec les 30,000 francs promis aux chefs, d'obtenir de l'émir leur mise en liberté.

Ce khalifa étant le plus intéressé dans l'affaire de l'échange des prisonniers, car presque toute sa famille est au pouvoir de la France, le colonel lui fit répondre qu'il promettait, tant en son nom qu'en celui de ses compagnons, de remettre cette dernière somme lui-même au khalifa le jour de leur départ. Dès ce moment, M. de Cognord annonça au gouverneur de Melilla que, venant de prendre un engagement avec les chefs arabes, il venait lui demander la somme exigée par eux. Il la lui demandait comme une avance qu'il réglerait, ainsi que ses compagnons, aussitôt leur mise en liberté.

Peu de jours après ces négociations, M. de Cognord eut une entrevue avec Abd-el-Kader dans les circonstances que nous allons raconter, et où il fit preuve d'une rare fermeté devant ce chef barbare. Un soir il arriva au camp de nos captifs deux réguliers venant de la déira, et qui étaient porteurs d'un ordre par lequel M. de Cognord devait sur-le-champ les suivre auprès d'Abd-el-Kader. Deux heures après, M. de Cognord se trouvait sous la tente de l'émir, qui s'y trouvait avec quelques-uns de ses chefs, et, par l'intermédiaire de l'Arlésienne interprète dont nous avons parlé, il dit au colonel : « Puisque ton pays t'abandonne et ne veut pas faire d'échange, veux-tu rester avec moi? Je te ferai grand, je te donnerai de belles armes et de beaux chevaux. » M. de Cognord repoussa avec fierté une pareille offre, et répondit qu'ignorant ce qui se passait dans son pays, il pensait que probablement des raisons de haute politique avaient empêché l'échange d'avoir lieu jusqu'à ce jour, mais qu'il ne croirait jamais que la France les eût abandonnés. Quant aux offres qu'il lui faisait de rester avec lui, il l'en remercia beaucoup, mais il lui déclara qu'il était déterminé à ne servir jamais d'autre pays que le sien. Après cette réponse, Abd-el-Kader tendit la main au brave colonel en lui disant : « C'est bien; dans peu de temps tu reverras ta patrie. » M. de Cognord profita de cette entrevue pour reprocher à l'émir le massacre de nos malheureux soldats; il lui dit qu'un acte aussi odieux ne s'était jamais produit chez les peuples même les plus barbares. Abd-el-Kader lui répondit que s'il eût été présent à la déira, ce fait ne serait pas arrivé.

Deux jours après, M. de Cognord reçut une missive du gouverneur espa-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 27 DÉCEMBRE.

CAPTIVITÉ DES PRISONNIERS DE LA DÉIRA.

(Suite et fin.)

Abd-el-Kader, après l'affaire de Sidi-Brahim, se sépara de sa déira, et c'est alors qu'il commença l'appel à la guerre sainte, parcourut, comme l'on sait, tout le pays qui existe depuis les frontières du Maroc jusqu'à Hamza, dans le méridien d'Alger. L'émir ne revint de cette campagne que le 18 juillet 1846, c'est-à-dire après huit mois d'absence. A peine le retour de ce chef fut-il annoncé, que tous les cavaliers, à l'exception de ceux qui étaient chargés de la garde du camp des prisonniers, partirent pour aller à la rencontre de leur sultan. Cinq jours après, nos prisonniers virent passer Abd-el-Kader, accompagné de 400 cavaliers et de quelques hommes à pied, mais tous dans un misérable état qui témoignait de leurs échecs successifs; l'émir passa devant la tente de nos braves compatriotes sans s'arrêter, et se rendit à sa déira, qui était campée dans le voisinage. Quelques cavaliers, qui avaient accompagné Abd-el-Kader dans ses pérégrinations à travers nos tribus, annoncèrent aux captifs la mort de leurs compatriotes MM. Lévy et Lacotte. Malgré le retour de l'émir, le plus grand calme continua à régner sous les tentes. Abd-el-Kader, d'après le dire de quelques réguliers, était de mauvaise humeur et très fatigué; c'est ce qui l'empêchait de se montrer et de voir nos captifs. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours que l'émir manda nos compatriotes; mais, dans cette entrevue, Abd-el-Kader n'adressa que des questions sans importance.

Le trucheman de nos officiers était un ex-soldat français appartenant au corps des zéphyrs, qui avait déserté de Cherchell, et que l'émir avait depuis lors attaché à sa personne en qualité d'interprète. C'est par l'intermédiaire de ce transfuge que les prisonniers purent avoir des renseignements détaillés sur la déira, qui ne se compose actuellement que des familles d'Abd-el-Kader et de quelques chefs des plus influents.

La famille d'Abd-el-Kader est très nombreuse. L'émir est âgé d'environ trente-huit ans; son tempérament est très robuste. Il a trois frères dont il est le puîné; ils sont tous trois marabouts et très vénéérés parmi les Arabes; c'est ce qui vaut à l'émir ce respect fanatique dont l'entourent ses soldats. Abd-el-Kader a quatre femmes, dont trois sont blanches et une négresse; il est père de cinq enfants, dont trois filles et deux garçons. L'aîné est un garçon âgé de huit ans. Ces enfants allaient rendre quelquefois vi-

sité à nos captifs; ils étaient toujours reçus en présence du chef du camp.

Nos officiers, depuis le massacre de leurs compagnons, ne jouissaient plus de la même liberté dont on les avait favorisés auparavant; ils ne pouvaient faire quelques pas hors de leur camp sans être accompagnés par deux ou trois réguliers commis à leur surveillance. M. Hillerin obtint une fois la faveur de faire, dans l'intérêt de sa santé, une promenade à cheval, pendant laquelle il fut accompagné de quelques cavaliers; jamais M. de Cognord, ainsi que les autres officiers, ne voulurent accepter l'offre qu'on leur fit d'une pareille promenade, dans la crainte de périr victimes de leur confiance en ceux qui devaient les accompagner.

Vers le 15 septembre dernier, M. Courby de Cognord, ignorant ce qui se passait en France au sujet de l'échange, chargée en secret un chef arabe de demander à Abd-el-Kader quelle serait la somme qu'il exigerait pour la rançon des onze prisonniers restant en son pouvoir. Ce chef rapporta pour réponse que l'émir ne voulait pas d'argent et qu'il ne ferait d'échange que contre ses prisonniers.

M. de Cognord, comme nous l'avons dit, ignorant les intentions du gouvernement français à cet égard, répondit à cet Arabe qu'il n'avait aucun pouvoir pour traiter contre des prisonniers. Ce chef ayant laissé pressentir que les propositions faites à l'émir ne seraient pas toujours refusées, M. de Cognord renouvela plus tard sa demande à cet homme, qui vint quelques jours après annoncer à nos captifs que les chefs arabes demandaient pour leur rançon 12,000 duros ou 72,000 francs. Nos officiers trouvèrent cette somme beaucoup trop élevée, et M. de Cognord offrit, tant en leur nom qu'au sien, une somme de 10,000 francs.

Rien ne fut conclu, car les Arabes trouvèrent cette somme trop faible. Quelque temps après, les chefs firent appeler M. de Cognord sous leur tente, et lui demandèrent pourquoi il ne voulait pas traiter au nom du seylich (gouvernement), qui, disaient-ils, était très riche et possédait des millions. Le colonel leur répondit qu'il n'avait pas mission de traiter cette question au nom de la France, que les conventions qu'il contractait avec eux ne pouvaient être qu'un simple marché passé entre les chefs arabes et les officiers français. Il leur fit dire aussi qu'il était prêt à abandonner toute espérance de liberté, qu'ils pouvaient même prendre sa tête s'ils le voulaient, plutôt que de le forcer à prendre des engagements au nom de son pays, qui ne l'en avait point chargé.

Le résultat de tous ces débats fut, de la part de M. de Cognord, l'offre de la somme de 50,000 francs, qui fut acceptée par les chefs. Ces derniers recommandèrent à nos officiers de ne point parler du traité devant l'émir; mais il ne l'a pas ignoré, puisque toute la correspondance qui eut

La délibération de la cour n'a point été publiée, les motifs de sa détermination restent ensevelis dans le secret. On est donc obligé de se livrer à des conjectures. C'est ce que fait le public depuis qu'il connaît la décision de la cour, c'est ce que nous sommes réduits à faire nous-mêmes. Et, pour qu'on voie tout d'abord avec quel esprit d'impartialité nous sommes disposés à apprécier une mesure qui compromet néanmoins nos intérêts, nous commençons par déclarer qu'à nos yeux cette mesure ne peut s'expliquer que par une erreur, comme il arrive à tous les corps judiciaires d'en commettre.

Parcourons, en effet, les trois causes que l'on peut assigner, par forme d'hypothèse, à la détermination de la cour.

Elle aura voulu *venger* (nous prenons ce mot en bonne part) l'outrage fait à sa dignité dans la personne de son premier président, lors des dernières élections.

Elle aura voulu *témoigner sa reconnaissance aux vingt voix légitimistes qui ont assuré le succès de la candidature de M. le premier président.*

Enfin, elle aura voulu, par voie d'intimidation, empêcher qu'aux élections prochaines le *Journal du Cher* discute en toute liberté la valeur de ceux d'entre ses membres qui seraient disposés à tenter la chance électorale.

Nous avons tenu à citer cet extrait, parce qu'il en ressort plusieurs faits importants. Le plus grave de tous, c'est que la loi du 2 juin 1841 peut, de l'aveu même de ceux à qui elle a long-temps profité, devenir une arme toute politique; c'est que, dans certains cas, elle peut être pour les magistrats une espèce de monnaie électorale avec laquelle ils paient l'appui ou tout au moins le silence des journaux; c'est qu'enfin on peut en pousser l'abus jusqu'à s'en servir pour acheter des voix électorales quand on en a absolument besoin. Est-ce là ce qu'ont voulu les chambres quand elles ont voté cette loi? Et si, au moment où elle se discutait, on fût venu leur dire qu'elle pouvait ouvrir la porte à de semblables scandales, qui oserait dire qu'elles auraient passé outre?

Cette situation présente un tel caractère de gravité que certains organes du parti conservateur eux-mêmes commencent à s'en alarmer. Voici ce que nous lisons à ce propos dans la *Presse* :

Ce n'est jamais impunément que la majorité viole un principe, et fait de la politique aux dépens de la justice. Pour proclamer cette vérité éprouvée, nous n'avons pas attendu que ce qui vient de se passer à Bourges eût lieu. La loi du 2 juin 1841, qui confie aux cours royales le soin de désigner les journaux dans lesquels les insertions judiciaires devront être faites, nous a toujours rencontré au nombre de ceux qui l'ont blâmée.

La *Presse* se vante ici d'une indépendance et d'une perspicacité qu'elle n'a pas eues dans cette question; mais enfin, puisqu'elle paraît disposée à se joindre désormais à nous pour réclamer la réforme d'une loi qui, de l'aveu des magistrats eux-mêmes, a été fatale à la considération de la magistrature, nous acceptons son concours, et nous espérons qu'elle nous aidera à obtenir l'abrogation de cette loi si chèrement défendue par M. Mater, lorsque M. Vivien suppliait le parlement de la faire disparaître de nos codes.

Nous trouvons dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 15, sous la rubrique ITALIE, les lignes suivantes :

L'un des principaux martyrs de la liberté en Italie, Frédéric Confalonieri, dont le nom rappelle tant de souffrances, n'est plus. L'amour qu'il avait voué à sa patrie, ses efforts pour lui rendre sa liberté l'ont conduit au Spielberg, où il a partagé les souffrances que son compagnon Silvio Pellico a si admirablement décrites. L'empereur François, en lui faisant grâce de la peine de mort, l'a soustrait à une torture de plusieurs années qui a abrégé sa vie.

Lorsqu'en 1844 l'armée autrichienne s'approcha de la capitale de la Lombardie, il existait une association de jeunes patriotes qui, désirant l'indépendance de leur patrie, ne voulaient la voir soumise ni à la France, ni à l'Autriche. On espérait que l'Autriche, après avoir expulsé les Français de l'Italie, abandonnerait ce beau et riche pays à sa destinée en lui rendant sa liberté. Cette espérance fut de courte durée. L'Autriche s'empara non seulement de l'ancienne Lombardie, mais aussi de Venise, et l'autique république fut exclue de la restauration annoncée par la sainte-alliance. Alors l'association des carbonari, qui avait des partisans dans toutes les villes principales de l'Italie, loin de se dissoudre, resta debout, attendant le moment où il serait possible d'agir pour la délivrance de ce pays.

Les hommes les plus importants de cette *Jeune-Italie* demeuraient à Milan, et parmi eux se distinguait par l'éclat de sa famille, de son instruction, de ses talents, de ses sentiments et de son courage, le jeune comte Confalonieri. A l'époque où les patriotes semblaient espérer en voyant l'attitude de Naples et du Piémont, la police arrêta tous les hommes influents du parti libéral. Le nombre des personnes arrêtées dans toute la Lombardie autrichienne fut considérable; c'étaient des nobles, des savants, des poètes et des artistes. Le comte Confalonieri fut du nombre. Séparé de sa femme qu'il chérissait, il fut condamné à mort en 1821; sa peine fut commuée en une détention perpétuelle dans la forteresse du Spielberg et en l'exposition au pilori. L'homme dont la maison avait été le lieu de réunion de tout ce que Milan contenait de gens distingués par leurs talents, leur

gnol de Melilla, dans laquelle il lui annonçait que l'argent demandé serait à sa disposition le jour qu'il indiquerait. M. de Cognord s'empressa d'en instruire les chefs, qui transmettent cette nouvelle à l'émir. On peut juger avec quelle anxiété nos captifs attendaient le jour de leur délivrance. La femme Catherine Gilles obtint de l'émir de faire partie des prisonniers qui allaient être rendus; mais sa fille, mariée à un chef arabe, ne put jouir de la même faveur. Le colonel, qui avait fait la demande de la mère, ne put obtenir la délivrance de la fille. Deux jours avant le départ, Abd-el-Kader fit appeler le colonel pour lui recommander son envoyé Koda-Ben-Osmin, qui se rendait auprès de M. le maréchal Bugeaud, porteur d'une lettre de l'émir, dans laquelle est, à ce qu'on assure, incluse une autre lettre adressée à S. M., où Abd-el-Kader demande la paix.

Dès ce moment, les captifs firent leurs préparatifs de départ. La déira se trouvait alors à un quart de lieue de leur camp, dans un lieu appelé Aïa-Zohra, à trois jours de marche de la petite place espagnole de Melilla, située sur la côte et servant de présides. Les forces d'Abd-el-Kader se composaient, à cette époque, de 500 cavaliers et 500 réguliers à pied. Pendant deux jours, nos soldats attendirent que les soldats qui devaient les escorter fussent prêts à se mettre en marche. Le dénuement de ces troupes était si grand, qu'elles manquaient de souliers. L'escorte, commandée par le khalifa Sidi-Kaddour, était de 200 réguliers et de 100 cavaliers. Le 25 novembre, à onze heures du soir, on se mit en route. Sur la demande du colonel, l'émir avait fait donner un cheval à chacun de nos officiers. Le lieutenant Hillerin, malade depuis trois mois, et qui fut mis en palanquin sur un chameau, mourut la veille de sa délivrance.

Les prisonniers arrivèrent enfin le 25 novembre, à neuf heures du soir, sur la place de Melilla où ils furent reçus par le gouverneur de cette ville. Alors M. Courby de Cognord, qui, dans sa dernière entrevue avec Abd-el-Kader, avait promis de lui faire savoir son arrivée à la ville espagnole, remplit son engagement; il écrivit à l'émir, et il lui renvoya en même temps un cheval dont il lui avait fait cadeau ainsi que les burnous donnés en présent à deux de nos officiers.

C'est ainsi que, grâce à la sagesse déployée par M. de Cognord dans cette circonstance, s'est terminée cette transaction à laquelle le gouvernement n'a pris aucune part ostensible. Nos prisonniers nous ont été rendus sans que nous nous soyons dessaisis d'aucun des chefs arabes prisonniers, et la honte du marché retombe tout entière sur l'émir, qui a préféré une faible somme d'argent à la satisfaction de délivrer ses parents et ses amis tombés en notre pouvoir par suite des vicissitudes de la guerre.

position et leur amour pour leur pays; l'homme qui était aimé par ses concitoyens, au point que parfois il parcourait les rues de sa ville natale comme en triomphe, fut mis au pilori, chargé de fers comme un vil criminel. Son dévouement à la bonne cause lui donna de la force, et il supporta fièrement cette épreuve.

Celui qui à la *Mes Prisons* de Pellico sait quelle existence traînent au Spielberg les prisonniers d'Etat. C'est là que fut conduit Confalonieri. Privé d'air, couché enchaîné, obligé de faire des ouvrages indignes d'un homme (comme de tricoter), recevant une mauvaise nourriture à peine suffisante, et que la faim seule pouvait lui faire supporter, on lui était tout ce qui pouvait être un motif de consolation ou apporter un peu de soulagement à ses souffrances. Il possédait un cousin que sa femme avait mouillé de ses larmes en apportant de Vienne à Milan la grâce du condamné à mort. L'empereur François, en remettant à la comtesse la commutation de peine qu'il venait de signer, lui avait dit cruellement qu'elle devait se dépêcher si elle voulait arriver à Milan avant le courrier porteur de l'arrêt de mort de son mari. C'est le cousin sur lequel elle s'était appuyée pendant ce voyage, que Thérèse Confalonieri avait obtenu la permission de laisser au prisonnier. Cet objet, le seul qui, en lui rappelant sa femme, pût lui apporter quelque consolation, lui fut un jour enlevé par l'ordre d'un commissaire impérial qui visitait les prisons, disant qu'un prisonnier au Spielberg ne devait pas avoir de cousin. Cependant il s'est trouvé des écrivains qui ont osé vanter la douceur et la magnanimité du généreux empereur, qui n'avait confirmé la sentence de mort contre aucun des criminels politiques.

Thérèse Confalonieri, l'une des femmes les plus distinguées de Milan, demanda en vain la grâce de partager la prison de son mari; elle fut constamment repoussée, et mourut de chagrin quelques années après la condamnation de son mari.

La révolution française de juillet 1830 ouvrit à plusieurs prisonniers les portes du Spielberg. Tous ceux qui n'étaient pas sujets de l'Autriche furent mis en liberté. C'est alors que sortit le Piémontais Silvio Pellico, qui rassembla ses forces affaiblies par les souffrances pour publier le récit de sa détention, qui émut l'Europe entière. Confalonieri, né sous la douce domination de l'Autriche, resta au Spielberg tant que le bon empereur vécut. Il fut rendu à la liberté, après vingt ans environ de captivité, par l'empereur Ferdinand, qui célébra son avènement au trône en amnistiant tous les prisonniers politiques du Spielberg. Après avoir voyagé quelque temps, il put revoir sa ville natale; mais le courage qui l'avait soutenu dans sa lutte contre l'Autriche était abattu, et le soin de sa santé altérée par sa captivité l'occupait seul dans ses dernières années. Il se maria encore avec une jeune Danoise qui était à son lit de mort à Hopenhalm. « Sa femme, nous écrit notre ami de la vallée d'Urseren, qui nous apprend la mort du dévoué patriote, est partie pour Milan, accompagnant sa dépouille mortelle pour lui faire rendre les derniers devoirs. »

Ainsi, c'est dans la Suisse hospitalière, qui a déjà offert un refuge assuré à tant d'exilés politiques, qu'a fini celui qui a tant souffert pour la liberté. Des larmes couleront sans doute sur sa tombe, car c'était un homme bon et doux, doué de grands avantages, et l'un de ces nobles de l'Italie qui ne reculaient devant aucun sacrifice pour leur belle patrie. Si, lors de l'instruction du procès en 1821, Confalonieri eût montré de la lâcheté, son sort aurait été moins cruel.

Les Polonais ont pu perdre leurs vies sur les champs de bataille pour la défense de leur pays. Les Lombards, âmes de la liberté, n'avaient point d'armes. Ils ont été jetés dans les cachots avant d'avoir pu réunir des partisans armés. La force avec laquelle un grand nombre d'entre eux ont supporté les plus atroces souffrances, sans trahir leurs principes et leurs amis, les rend dignes de l'intérêt des peuples libres. Que la cendre de Frédéric Confalonieri repose en paix !

Paris, le 23 décembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Il paraît certain que le gouvernement, au début même de la session qui s'ouvrira dans vingt jours, demandera aux chambres à être autorisé à rembourser aux compagnies de chemins de fer la totalité des cautionnements déposés par elles, aussitôt qu'une somme équivalente aurait été dépensée en travaux sur le terrain.

On a calculé que les cautionnements versés par les diverses compagnies ne s'élevaient pas à moins de 76 millions et demi, et que la restitution de cette somme importante, en dispensant les compagnies d'appels de fonds jusqu'à due concurrence, contribuerait puissamment à rétablir la confiance, et rendrait à la place de Paris, en ce qui concerne les chemins de fer, une sécurité qu'elle a perdue dans ces derniers six mois.

M. Bartholony, président du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, vient d'émettre cette idée dans une lettre que publie ce matin un journal. C'est une sorte d'appel à l'opinion que le ministère a été bien aise de faire faire par un homme spécial, bien décidé d'ailleurs à proposer lui-même cette mesure au parlement, quelque accueil qui lui soit fait par l'opinion. Il y a dans les deux chambres trop de gens intéressés à ce que les cours des actions de chemins de fer se relèvent, pour qu'on ne soit pas assuré par avance que tout ce qui pourra amener ce résultat y sera voté par acclamation. Le remboursement des cautionnements versés par les compagnies sera donc autorisé; ce serait ne pas connaître les dispositions des chambres que d'élever le moindre doute à cet égard.

— Une ordonnance du roi du 22 décembre vient de pourvoir à la nomination des maires et adjoints des douze arrondissements de Paris. M. Berger, bien qu'il se trouvât placé en tête de la liste des candidats du 2^e arrondissement, a encore été mis de côté par M. Duchâtel. Cette nouvelle exclusion ne nous surprend pas. A toutes les considérations qui déjà l'avaient fait exclure précédemment M. Berger peut aujourd'hui ajouter celle qu'il a été l'instrument dont l'opposition s'est servie pour fermer les portes de la chambre à M. Jacques LeFebvre. On ne le lui pardonnera pas de si tôt.

M. le ministre de l'intérieur a eu, à ce qu'il paraît, une lutte assez vive à soutenir pour obtenir du roi qu'il apposât sa signature au bas de l'ordonnance qui nomme M. Halphen maire du 2^e arrondissement de Paris. M. Halphen est juif, et quand on a parlé de sa nomination au château, la piété de la reine s'est effarouchée. Un juif maire d'un arrondissement de Paris! cela ne s'était jamais vu. La reine, pour avoir plus de force contre le roi lui-même dont les idées voltairiennes avaient assez mal accueilli ses scrupules, fit intervenir le nonce du pape, et pendant un instant elle put croire que sa plainte serait entendue. Mais M. de Rothschild avait demandé la nomination de M. Halphen; il y tenait comme à une affaire tout-à-fait personnelle, et on a jugé d'autant plus prudent de ne pas le désobliger qu'il est en ce moment à Londres, où il doit remplir une mission très importante auprès du gouvernement anglais. Sans M. de Rothschild, M. Halphen courait donc grand risque d'être sacrifié à la piété de Marie-Amélie. Nous sommes pourtant au dix-neuvième siècle, et quand on a bâclé la charte de 1830, on a décidé qu'à l'avenir il n'y aurait plus de religion de l'Etat.

— Les souscriptions recueillies en faveur des inondés de la

Loire s'élevaient hier, à la caisse centrale du trésor, à la somme de 1,731,177 f. Tout fait espérer qu'avant la fin de l'année on aura atteint le chiffre de deux millions.

Nous lisons dans le *National de l'Ouest* :

Par le *Palladium*, arrivé de Bourbon à Nantes avec des lettres à la date du 26 septembre, nous recevons des nouvelles du conflit survenu à Maurice entre notre consul et l'amiral Dacres.

M. Barbet était rentré depuis quelques jours à Bourbon. Voici comment on y racontait ce qui avait motivé sa retraite.

M. Barbet de Joux ayant été invité deux ou trois fois aux dîners de M. le gouverneur de Maurice, n'aurait pas été placé au rang qui convenait au représentant de la France, et il paraîtrait que M. le consul demandait à M. le gouverneur quelques éclaircissements à cet égard, lorsque le commodore d'une frégate anglaise vint à donner une fête à son bord. Une invitation fut adressée à M. Barbet de Joux, et quelques heures après deux officiers de la frégate se présentèrent, redemandant l'adite invitation de la part du commodore. M. Barbet de Joux la rendit; puis, quelques jours plus tard, il arrivait à Bourbon sur le bateau à vapeur le *Crocodile*. Enfin, on disait que, comme simple consul, M. Barbet de Joux aurait été jusqu'à-lors convenablement traité par M. le gouverneur de Maurice; mais que, comme agent diplomatique, on aurait manqué envers lui à bien des égards. Restait donc à savoir quelle était la qualité de M. Barbet de Joux à Maurice. Quant à la conduite de M. le commodore, elle paraissait dans tous les cas inexcusable.

Cette version, copiée textuellement par nous dans une lettre de la colonie, est identique à celle qui avait été précédemment publiée dans les journaux. On se demande, après l'avoir lue, si l'on veille ou si l'on rêve, lorsqu'on songe à la disgrâce que M. Barbet de Joux subit, dit-on, de la part du cabinet français, pour avoir fait de la susceptibilité nationale après avoir été grossièrement insulté par un commodore anglais.

A quelle école le ministère veut-il donc élever ses agents? A une école de bassesse?

Les nominations suivantes, qui viennent d'avoir lieu dans l'ordre judiciaire, sont annoncées par le *Moniteur* :

Conseiller à la cour de cassation, M. Silvestre, président de chambre à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Bayeux, décédé.

Président de chambre à la cour royale de Paris, M. Deglos, conseiller à la même cour.

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Perrot de Chezelles, vice-président du tribunal de première instance de la Seine.

Vice-président du tribunal de première instance de la Seine, M. Lepelletier d'Aulnay, juge au même siège.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Page de Maisonneuve, président du tribunal de Provins.

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Godon, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Brisson, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, M. Persil, substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine.

Substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine, M. Amelot, procureur du roi près le siège de Nantes.

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Boulloche, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Portalis, décédé.

Substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, M. de Reyes, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine.

Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, M. Lafaulotte, substitut du procureur du roi près le siège de Versailles.

Substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, M. Rabou, procureur du roi près le siège de Versailles.

La plupart de ces nominations sont hiérarchiques.

Chronique.

La police n'exerce qu'une surveillance molle sur les transports qui circulent dans les rues et menacent souvent la sécurité des passants. Qui de nous n'a pas rencontré sur les trottoirs des hommes chargés de fardeaux volumineux et qui ne se font pas faute de heurter les promeneurs? On se rappelle que des altercations fâcheuses ont eu lieu à ce sujet.

Avant-hier c'était une voiture chargée de fagots qui tenait toute la rue Saint-Pierre, au grand détriment des passants dont le visage était désagréablement caressé par les branchages.

— C'est aujourd'hui samedi que l'affaire des ouvriers teinturiers a dû être jugée. Nous en ferons connaître le résultat.

— Les travaux du chemin de fer de Paris à Lyon seront poussés au printemps prochain, avec activité. En attendant, M. le ministre des travaux publics a ordonné, le 16 de ce mois, un crédit de 500,000 f. pour le service de ce chemin.

— L'administration du *Censeur* a fait verser à la recette des finances une somme de 1,000 f., produit d'une souscription recueillie dans ses bureaux au profit des inondés du département de la Loire.

Précédemment, cette même administration a déposé entre les mains de la commission de Roanne une autre somme de 1,500 f. destinée spécialement aux inondés de cette ville, provenant de la même source. (Le *Conciliateur*.)

— Les dames fondatrices de l'œuvre de l'*Ouvroir de Marie*, excellente institution qui a pour objet de recueillir les filles repenties ou exposées à de dangereuses séductions, se sont présentées chez le bey de Tunis à son dernier passage dans notre ville et lui ont exposé les besoins de leur œuvre. Le prince les a fait remercier de leur visite, s'est intéressé beaucoup à cette fondation, et leur a remis immédiatement une somme de 1,000 f. (Gazette de Lyon.)

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« M. Cobden, le chef bien connu de la ligue anglaise contre les lois des céréales, et aujourd'hui l'un des plus actifs promoteurs de la doctrine du libre échange, est parti dimanche de Montpellier pour Marseille, d'où il doit se rendre en Italie. M. Cobden venait de Barcelonne. Pendant son court séjour à Montpellier, il a reçu la visite de quelques membres de la chambre de commerce, qui sont allés l'inviter à développer ses doctrines dans notre ville; mais il n'a pu répondre à ce désir, à cause du mauvais état de sa santé qui motive son voyage en Italie. »

« Nous regrettons qu'une aussi fâcheuse raison ait empêché M. Cobden de se rendre à la demande qui lui a été faite; nous n'aurions pas mieux demandé que de voir la théorie du libre échange exposée parmi nous par son promoteur le plus éminent, et nous aurions saisi cette occasion de défendre, en présence de l'illustre *free-trader*, l'unité française, le travail national et le droit supérieur de réglementation gouvernementale. »

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

« Plusieurs industriels de notre arrondissement viennent d'adresser aux fabricants du département de la Loire la circulaire suivante; nous nous rallions sans réserve à la pensée qui l'a inspirée. »

Monsieur,
Les inquiétantes manifestations des libre-échangistes, qui ont reçu du gouvernement l'autorisation de se constituer et de propager leurs étranges doctrines, ont fait penser aux soussignés qu'il importait aux industriels de se prononcer sur les questions de liberté commerciale.

En conséquence, ils s'empresent d'annoncer à tous les industriels et fabricants du département qu'une réunion aura lieu le mercredi 6 janvier 1847, à une heure et demie, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne, dont M. le maire veut bien laisser la disposition. Cette réunion aura pour objet de constituer un comité qui prendra toutes les mesures capables de sauvegarder les nombreux intérêts de l'industrie départementale.

Agréés, etc.

— La chambre des notaires de l'arrondissement de Montbrison s'est réunie le 10 de ce mois, sous la présidence de M. Coste, et a voté une somme de 400 fr. pour les inondés du département de la Loire.

Nouvelles diverses.

Il y a quelques mois, un jeune officier de la marine française, M. Eugène Maizan, voyageant dans l'intérieur de l'Afrique, fut lâchement assassiné par un chef de tribu nommé Petzzi. Malgré les promesses de l'iman de Mascate, dans les états duquel le crime a été commis, la mort de notre infortuné compatriote est demeurée sans vengeance. On a appris récemment que le chef qui s'était rendu coupable du meurtre de M. Maizan venait lui-même d'être massacré au milieu d'une révolte. On a trouvé en sa possession les instruments de mathématiques et tous les autres objets qui avaient appartenu à notre infortuné compatriote. Ils ont été rachetés par le consul de France à Zanzibar.

— La cour royale de Nancy a encore exclu les journaux indépendants de son ressort de la publication des annonces judiciaires. La cour royale de Rennes a pris une décision analogue.

— La cour royale de Douai (chambre des appels de police correctionnelle) s'occupe depuis deux jours de l'affaire relative à la catastrophe de Fampoux. Notre correspondance nous mande que débats n'ont présenté aucun intérêt, et qu'il est douteux qu'il en sorte de nouvelles lumières pour la conscience des magistrats. D'après toutes les probabilités, la cour rendra son arrêt aujourd'hui ou demain au plus tard.

— La sucrerie indigène, qui, au 30 novembre dernier, parvenait au 5^{me} mois de sa campagne de fabrication, en suivant le tableau qui vient d'être publié par le *Moniteur*, a donné 16 millions et demi de kilogrammes de production au lieu de 10 qu'elle avait donnés en 1845, et 7 millions et un tiers de consommation au lieu de trois quarts. Le nombre des fabriques ne s'est cependant pas augmenté; il présente même une diminution de trois sur celles qui ont travaillé. Le nombre des usines en chômage diminue chaque jour; il n'est plus que de 10. Celui des fabriques en activité a été de 293, dont 142 pour le seul département du Nord, qui, dans la production, figure pour 9 millions et demi de kilogrammes, c'est à dire pour près des deux tiers. Après le Nord viennent le Pas-de-Calais, qui compte 70 sucreries; l'Aisne, qui en a 51; la Somme, 25, etc. On voit que la fabrication se trouve presque tout entière concentrée dans le rayon avec lequel correspond directement le chemin de fer du Nord. La facilité que trouvent dans cette ligne les apports sur la capitale, où se consomme la majeure partie des sucres indigènes, n'a pas peu contribué à l'accroissement de la production, laquelle représente actuellement, en poids, un chiffre annuel de 40 mille tonnes métriques, sans compter les autres transports partiels et considérables auxquels donne lieu le travail de la sucrerie.

— Il n'est pas inutile de rappeler que c'est à partir du 1^{er} janvier 1847 qu'il doit être mise en vigueur la loi du 3 juillet 1846, portant suppression de la taxe d'un décime établie depuis 1829 sur les lettres recueillies ou adressées dans les communes où il n'existe pas de bureaux de poste.

C'est également à la même époque que la taxe de 5 0/0 que perçoit la poste sur les envois de fonds ou sur la valeur des objets précieux qui lui sont confiés sera réduite à 2 0/0.

— M. Biétry vient de gagner son procès contre les marchands de nouveautés poursuivis par lui pour tromperie sur la nature et la qualité des marchandises vendues par eux. Ceux-ci ont été condamnés à 50 fr. d'amende, 200 fr. de dommages-intérêts et aux dépens. C'est une leçon que le tribunal correctionnel de la Seine a voulu leur donner.

— Il paraît que le gouvernement va rendre à la liberté la plupart des généraux carlistes espagnols qu'il avait fait interner, par mesure de précaution, dans les forteresses de l'Etat; du moins le lieutenant-général don Hoyo de Leon a reçu l'avis de l'autorité supérieure qu'il était dégagé de la parole qu'il avait donnée de ne pas quitter l'Hôtel-Dieu de Valenciennes sans autorisation.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Le directoire fédéral vient de transmettre aux cantons des propositions pour l'établissement d'un second consulat suisse de commerce dans le royaume des Pays-Bas, à Rotterdam. Ce nouveau consulat comprendrait les provinces du sud.

Le directoire transmet aussi des propositions tendant à une augmentation de traitement des chargés d'affaires suisses à Paris et à Vienne, vu

l'augmentation de leurs travaux et de leurs dépenses.

Les cantons sont invités à munir leurs députations d'instructions sur ces objets pour la diète ordinaire de 1847.

— On connaît l'intervention de l'Autriche auprès du gouvernement des Grisons en faveur du Sonderbund. L'insuccès probable de ces premières ouvertures n'a pas retenu l'Autriche. Elle intervient aujourd'hui dans le Tessin par une voie indirecte, mais beaucoup plus dangereuse. C'est aujourd'hui le vicaire-général du siège archiepiscopal de Milan, vacant, comme on le sait, par le décès du cardinal Gaisruck, qui s'adresse à ses diocésains du Tessin par une circulaire répandue à profusion dans ce canton, en entrant dans ses fonctions temporaires. L'occasion était bonne; on en a profité. On n'a pas nommé en toutes lettres le Sonderbund, mais on prêche assez ouvertement pour lui. On a appris à Milan « que la confédération helvétique est menacée de graves désordres, et cette nouvelle a ému les cœurs, a éveillé les plus vives sollicitudes. On ne veut point s'immiscer dans les intérêts politiques du Tessin et des confédérés, mais on sent vivement le danger qui menace les cantons catholiques (le Sonderbund), et surtout les dangers qui menacent la religion; car, dans ces sortes de mouvements populaires des scandales sont commis, des institutions pieuses sont renversées, l'esprit d'erreur et de libertinage est partout semé, l'archevêque en politique, l'hérésie en matière de dogmes, la licence en morale marchent de front... Il faut donc, ajoute la circulaire, recourir à des prières. » En effet, le vicaire de l'église milanaise ordonne aussi des prières, comme l'ont fait avant lui les évêques suisses.

Cette circulaire a été fort mal accueillie dans le Tessin par le parti libéral, non pas tant, à la vérité, par ce qu'elle dit que par le but qu'on lui suppose, en songeant d'où elle vient. Un membre du grand-conseil a interpellé à ce sujet le conseil d'état dans sa séance du 11. Le conseil d'état a répondu que la circulaire lui est parvenue, mais qu'elle ne lui paraît contenir rien d'alarmant.

Il est probable qu'on reviendra dans le grand-conseil tessinois sur cette démonstration en faveur de l'alliance des sept.

IRLANDE.

Voici quelques scènes d'intérieur prises au hasard dans les innombrables détails que publient les journaux d'Irlande. Si nous n'avertissions pas le lecteur que nous nous bornons à reproduire ce qui nous tombe aujourd'hui sous la main, il nous taxerait d'exagération. Prouvons qu'en fait de misère et de détresse, on ne peut rien inventer de plus incroyable que la réalité, quand il s'agit de l'Irlande; et, pour cela, bornons-nous au rôle de narrateur.

Le *Cork Examiner* résume en ces termes les détails qui lui sont transmis de S'hibberean par son reporter :

« Du commencement à la fin, ce n'est qu'un funèbre catalogue de famine et de mort. Notre correspondant définit la condition de cette malheureuse cité en disant que les pauvres y meurent comme des bestiaux empoisonnés. Une apathie effrayante comme celle qui caractérise les gens frappés de la peste, engourdit cette population infortunée. La faim a détruit en elle tout germe de sympathie générale; le désespoir l'a rendue insensible et l'a en quelque sorte pétrifiée. Elle attend son dernier moment d'un œil morne, avec indifférence et sans crainte. Il n'y a pas une misérable cabane où la mort ne soit déjà. On voit des familles entières couchées sur des restes de paille pourrie qui jonchent ça et là le sol humide, dévorées par la fièvre, et personne n'est là pour humecter les lèvres des malades ou pour soulager leur tête. Le mari meurt à côté de sa femme, laquelle ne semble pas même se douter qu'il est désormais affranchi des souffrances terrestres. C'est le même lambeau de toile qui recouvre les cadavres et les êtres encore vivants, et ceux-ci ne paraissent pas avoir le sentiment de cet horrible voisinage. Les rats viennent chercher leur proie au milieu de cet affreux pêle-mêle, et nul n'a assez d'énergie pour troubler leur festin. Les pères enterrent leurs enfants, sans pousser un soupir, dans quelque coin isolé, tombe abandonnée sur laquelle aucune mère, aucun ami ne viendront pleurer ! »

Plus loin, le correspondant raconte un des nombreux faits dont il a été témoin dans les environs de Bridgetown :

« Un malheureux était allé la veille à la ville pour vendre des souliers; chez lui dans la même journée, il tomba mort d'épuisement et de fatigue. Pendant six jours et six nuits, le corps resta dans le réduit où cet homme avait vécu; pendant six jours et six nuits, un pauvre enfant mourant lui-même de faim resta exposé aux exhalaisons délétères de ce cadavre, sans qu'on eût les moyens de le faire enlever. Le peu d'argent que le défunt avait rapporté avait été absorbé par d'autres frais, et quand le dernier farthing eut été employé à acheter une chandelle, quand la lueur blafarde de cette chandelle eut cessé d'éclairer la mesure infecte, les rats accoururent et se mirent à manger le corps déjà en décomposition. »

De tels faits n'existent ici, poursuit le correspondant, aucune surprise: le peuple est habitué à en voir chaque jour de pareils. »

Ces lamentables tableaux peuvent donner une idée de l'état de l'Irlande. Nous en remplissons nos colonnes si nous voulions rapporter ce que publient chaque jour à ce sujet les journaux anglais.

PORTUGAL.

Aux progressistes battus il paraît que les miguélistes vont maintenant succéder. D'après les dernières nouvelles de Vigo, on annonce qu'une faction de 2,200 paysans, commandée par un moine, est entrée, le 27, dans Braga; aussitôt la junte septembriste qui s'était établie dans cette ville s'est dispersée, et don Miguel a été proclamé. Toutes les troupes royales s'étant dirigées en ce moment sur Oporto et Santarem, il n'y aurait rien d'étonnant que ces factieux parvinssent à s'emparer de toute la province de Minho, jusqu'à ce que l'armée de la reine vînt de nouveau les en chasser.

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 décembre 1846.

Une assez forte baisse a eu lieu sur les consolidés. Le 3, qui avait été fait avant l'ouverture à 80 90, a ouvert au parquet à ce prix; il est tombé lentement, mais sans réaction, jusqu'à 80 60, et il a fermé à 80 65. Dans

la coulisse, il est resté demandé à 80 60. On n'assignait aucune cause particulière à cette baisse.

Les fonds anglais sont arrivés en hausse de 1/8 0/0. On a seulement remarqué que de fortes ventes avaient été faites par le parquet.

Il ne s'est rien fait d'important dans les chemins de fer.

Trois pour cent.....	80 70	Versailles (rive droite).....	400 "
Quatre pour cent.....	105 "	— (rive gauche).....	260 "
Quatre et demi pour cent.....	110 25	Paris à Orléans.....	1265 "
Cinq pour cent.....	118 60	Paris à Rouen.....	910 "
Emprunt de 1844.....	" "	Rouen au Havre.....	665 "
Trois pour cent belge.....	" "	Avignon à Marseille.....	878 75
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	" "	Strasbourg à Bâle.....	218 75
Cinq pour cent belge.....	102 18	Orléans à Vierzon.....	561 25
Cinq pour cent napolitain.....	" "	Orléans à Bordeaux.....	561 25
Récepissés Rothschild.....	105 "	Amiens à Boulogne.....	440 "
Cinq pour cent romain.....	101 "	Montreuil à Troyes.....	347 50
Trois pour cent espagnol.....	" "	Chemin du Nord.....	646 25
Banque de France.....	3492 50	Dieppe et Fécamp.....	360 "
Comptoir d'Escompte.....	1180 "	Paris à Strasbourg.....	485 "
Banque belge.....	" "	Tours à Nantes.....	490 "
Caisse d'Epargne.....	1210 "	Paris à Lyon.....	510 "
Obligations de Paris.....	1385 "	Lyon à Avignon.....	" "
CHÉMIN DE FER	" "	Bordeaux à Cette.....	450 "
Saint-Germain.....	" "	Bordeaux à La Teste.....	" "

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	"	"	875	878 75	877 50	878 75
prime d. 10.	"	"	"	"	887 50	"
Paris à Orléans.	"	"	1260	1260	1261 25	1262 50
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Paris à Rouen.	"	"	908 75	910	910	911 25
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Orléans à Vierzon.	"	"	605	"	605	"
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Bordeaux à Orléans	"	"	"	"	"	"
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Strasbourg à Paris.	"	"	"	"	"	"
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Tours à Nantes.	"	"	"	"	"	"
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Chemin du Nord.	"	"	646 25	646 25	646 25	645
prime d. 10.	"	"	"	"	656 25	652 50
Paris à Lyon.	"	"	508 75	"	"	"
prime d. 10.	"	"	"	"	"	"

Le Gérant responsable, B. MURAT.

PIANOS ET MUSIQUE. — Albums 1847.

Jusqu'à ce jour, nous n'avions rien vu de riche, de splendide comme les salons de la maison **BENACCI-PESCHIER**, lesquels, depuis le rapide voyage que **M. Benacci** vient de faire dans la capitale, ont été magnifiquement regarnis en tout ce qui concerne la spécialité musicale de cette maison, toujours si bien assortie. On y voit réunie une très nombreuse collection de **Pianos** de tous les genres, de toutes les formes et de tous les facteurs, d'**Harmoniums-Debain**, de premier choix, et de ce qu'il y a de plus nouveau et de plus en vogue en fait de musique comme en fait d'**Albums**, dont il est impossible de trouver un plus riche assemblage, ainsi qu'on en peut juger par cette simple nomenclature :

Albums de chant : **Mlle Loisa Puget, Etienne Arnaud, le Ménestrel, Paul Henrion, Félicien David, Clapisson, Thys, Haas, de Latour, Bérat, Arago.**

Albums de piano : **Herz, Hungen, H. Rosellen, J. Lecarpentier, Bohlmann-Sanzeau, Schubert, Marcellon, l'Album des Pianistes, les Boutons d'Or, etc.** Si nous ajoutons que tous ces albums, ornés de délicieuses gravures dues au burin des artistes les plus renommés, sont reliés avec un soin, un goût, une élégance et une richesse remarquables, on comprendra l'empressement avec lequel les artistes, les amateurs et les dilettanti de toutes les classes se portent à la maison **BENACCI-PESCHIER** pour y faire choix de leurs cadeaux de nouvelle année.

OBJETS D'ÉTRENNES

Chez le sieur COQUAIS,

8, rue Saint-Côme, au grand 8.

Grand assortiment de bijouterie en **OR** et **ARGENT**, des plus nouveaux goûts, et à des prix très modérés.

Faites usage des **PASTILLES DE CALABRE** de Potard; elles conviennent dans les affections catarrhales, rhumes, asthmes, oppressions, irritations de poitrine et les glaires; elles ne contiennent aucune substance opiacée. Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins, et M^{lle} Louise Col, place Bellecour.

AVIS. Une vente au profit de la société de bienfaisance des dames protestantes aura lieu les 26, 27 et 28 courant, de midi à six heures, rue des Feuillants, 6, au 1^{er}. (1868)

CLAQUES EN CAOUT-CHOUC,

Pour Homme et pour Femme.

ROESCH fils, bottier, seul dépositaire, rue Sainte-Catherine, n° 1, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un assortiment complet de cette chaussure, la plus solide et la plus élégante qui ait paru dans ce genre. Elle garantit parfaitement les pieds de toute humidité. (4599)

A BON MARCHÉ.

CHOIX DE LIVRES POUR ÉTRENNES

ET HEURES DE LYON,

avec de belles reliures,

A LA LIBRAIRIE MODERNE,

Rue de la Préfecture, n. 6. (1866)

AVIS. L'élégante et excellente chaussure en caoutchouc est sans contredit celle du goût du jour et de la saison, ayant les propriétés d'être très chaude et parfaitement imperméable. On ne peut donc trop la recommander aux personnes qui craignent l'humidité et le froid aux pieds; avec cette chaussure, l'on peut aller sur la neige sans craindre de l'altérer, ni de se mouiller les pieds. Grand assortiment rue du Palais-Grillet, 15, à Lyon. (4583)

AVIS. On demande des voyageurs pour les assurances, avec appointement fixe, ou à la commission. Ecrire franco à M. de Chézelles, directeur divisionnaire, chez M. Durand, libraire à Orange. (4605)

ÉTABLISSEMENT

DE DÉGRAISSAGE

Place de la Préfecture, n. 3, au 1^{er}.

M. CHATELAIN, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il détache, dégraisse, blanchit et met à neuf toutes espèces d'étoffes, habits, manteaux, pantalons et gilets, robes de soie, mérinos, mousseline de laine, indiennes, châles, crêpes de Chine, cachemires de l'Inde, barège, ainsi que toutes espèces d'ameublements, le tout à des prix très modérés. (4546)

AVIS. Les actionnaires de la Compagnie Roannaise sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le 21 janvier, au domicile de ladite Compagnie, à l'effet d'entendre le rapport du gérant, de procéder à son remplacement, et de prendre telles mesures que les circonstances exigeront. (1863)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; et André, pharmacien des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (3204—7969)

OBJETS D'ÉTRENNES,

8, à Lyon, rue Saint-Côme, au grand 8,

CHEZ LE SIEUR COQUAIS,

Fabricant de beau plaqué première qualité, tel que réchauds, porte-builliers, porte-carafes, soupicières, salières, cafetières, sucriers. Couverts argentés à Paris par les procédés Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 grammes d'argent par douzaine; autre genre de 1 f. 25 c. à 2 f. 50 c. (6097)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

Magasin des 25,000 Robes,

Quai Saint-Antoine, 12.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus. (1572)

Les marchands obtiendront un escompte.

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Grémieu; Roubaud, à Roanne. (5208—7977)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS. Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 44. (4460)

Etude de M^e Emard, successeur de M^e Rejaunier,
avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
Par-devant le tribunal civil de Lyon.
Adjudication au samedi 2 janvier 1847, à midi,
D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON
récemment construite,

avec un matériel propre à un atelier pour la teinture des soies,
DEUX AUTRES CORPS DE BATIMENTS ET COUR;
Le tout contigu, situé à Lyon, quai de l'Observance.

Cette vente aura lieu au préjudice de Pierre
Hélaine, ci-devant teinturier en soie à Lyon, ac-
tuellement en faillite, et en présence des sieurs
Jirard, négociant, et Rolland, arbitre de commerce,
demeurant à Lyon, agissant en qualité de syndic
définitif de la faillite Hélaine.

La mise à prix est de soixante-dix mille francs;
ci..... 70,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e
Emard, avoué poursuivant, et au greffe du tribunal
civil pour voir le cahier des charges. (2426)

Etude de M^e Vernay, avoué à Lyon, place du
Petit-College, 5, et rue Saint-Jean, 10.

VENTE JUDICIAIRE,
Par-devant le tribunal civil de Lyon,
D'UNE MAISON
Située à Vaise, rue de la Paix, n. 13.

ADJUDICATION
au samedi neuf janvier 1847, à midi.
Elle est bâtie en pierres et mortier; elle a caves
voûtées, rez-de-chaussée et trois étages au-dessus;
elle dépend de la faillite du sieur Jérôme Lenoir,
maître maçon et entrepreneur à Lyon, rue Ter-
raile, n. 1.
Mise à prix : huit mille francs; ci.. 8,000 f.
Pour extrait : VERNAY, avoué. (2899)

VENTE JUDICIAIRE
D'UNE PHARMACIE
Sise à Lyon, place du Gouvernement ou rue Saint-Jean, 8.

Le samedi 2 janvier 1847, à dix heures du ma-
tin, en l'étude et pardevant M^e Darmès, notaire à
Lyon, place du Petit-Change, en face du pont Ne-
mours, il sera procédé à la vente en bloc, aux en-
chères publiques et à la bougie éteinte, d'une
pharmacie et de tout ce qui la compose, avec
ses agencements, sa clientèle et toutes les prépa-
rations pharmaceutiques qui s'y trouvent, sur une
mise à prix de..... 1,200 f.

Les objets mobiliers qui la composent consis-
tent notamment en trois comptoirs, trois balan-
ces, boîtes fraîchement vernies, plus de mille
flacons, poudriers, cornes et conserves en faïence,
porcelaine ou verre, alambic en cuivre, grands
mortiers en pierre et fonte, plusieurs petits en
porcelaine et cuivre, une machine électrique,
placards, banquettes en crin, lit, etc., etc., le
tout placé dans un magasin pour la pharmacie,
un cabinet, un magasin, arrière pharmacie, une
officine, plus une chambre au 1^{er} étage.

L'acquéreur sera subrogé au bail existant, qui
a encore neuf années à courir, jusqu'à la Noël
1855.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du-
dit M^e Darmès, notaire, où on pourra en prendre
connaissance; on peut aussi s'adresser à la phar-
macie, où se trouve un élève, ou au propriétaire
de la maison, qui y demeure au 1^{er} étage. (2059)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat,
rue Mulet, 2.

A VENDRE pour se retirer des affaires,
Bon fonds de Boulanger
situé dans un des meilleurs faubourgs de
Lyon, ayant une très bonne clientèle. — Prix très
modéré. (4591)

LITHOGRAPHIE
à vendre pour cause de changement de commerce.

Elle est située dans un chef-lieu d'arrondisse-
ment du département de la Loire, dont la popula-
tion est de dix huit mille âmes, et au centre du
commerce de la montagne. Son matériel est de
quatre presses, dont deux en bois à cylindre en
fonte de Briffet, et deux en fonte, faites depuis
quatre mois et très élégantes; une machine à gra-
ver les mandats, droite, cercle et rayon; une su-
perbe presse à satiner, presse à rogner, deux ta-
bles pour les écrivains, deux cents pierres de
Munich polies des deux côtés. Le personnel em-
ployé depuis quinze mois est un graveur, un écri-
vain lithographe, un imprimeur pour la presse et
trois apprentis dont les engagements ne finissent
que dans un an, seize mois et vingt mois, et qui
font l'ouvrage aussi bien que des ouvriers de 3 fr.
50 c., à qui l'on ne paye que 1 fr. 10 c., 90 c. et
50 c. par jour.

Le vendeur restera jusqu'au mois de mars, si on
le désire, pour faire connaître la clientèle, qui est
très bonne.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Ge-
netier, place Bellecour, n° 7, façade du Rhône.
(1860)

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL,
15,000 pieds de mûriers greffés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles,
place Louis XVI, 5, aux Brotteaux, ou à M. Ge-
rin, boulanger à Vienne (Isère.) (4553)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Les Fleurs animées, par J. J. Grandville; introduction par Alphonse Karr, texte par Taxile
Delord; 2 magnifiques volumes grand in-8° avec figures coloriées. — Paris, 1847. Prix : 25 fr.,
broché.

PATRIA. — La France ancienne et moderne, morale et matérielle, ou col-
lection encyclopédique et statistique de tous les faits relatifs à l'histoire intellectuelle et physique
de la France et de ses colonies, par divers auteurs très connus, collaborateurs du *Million de Faits*;
1 très fort volume in-12, divisé en deux parties. — Paris, 1847. Prix : 18 fr.

Peintres primitifs, collection de tableaux rapportée d'Italie et publiée par M. le chevalier
Arnaud de Montor, membre de l'Institut, reproduite par nos premiers artistes, sous la direction de
M. Challamel; in 4°, sur papier de Chine. — Paris.

Album du Vivarais, ou itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province, par
M. Albert du Boys, orné de dessins représentant les points de vue et les monuments les plus re-
marquables du pays, par M. V. Cassien. — Grenoble, in-4° avec gravures. Prix : 20 fr. broché.

On trouve à la même librairie un grand assortiment de livres pour étrennes, d'ouvrages littéraires
et d'illustrations, reliés par Simier et Delaunay de Paris. (6361)

Librairie de Guilbert et Dorier, rue Puits-Gaillot, 3.

HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON,

PAR J.-B. MONFALCON,

Avec des Notes par C. BRÉGUER du LUT et A. PÉRICAU, membres de l'Académie.

Deux volumes grand in-8°, papier Jésus, blasons. — Prix : 21 f. — Le premier volume est en vente

ÉTRENNES POUR 1847.

Assortiment considérable de Livres pour Etrennes, tout ce qu'il y a de plus beau en Illustrations,
avec des reliures les plus riches et les plus variées.

Abonnement à la Lecture au mois et au volume. (1858)

A Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, place des Célestins.

SIROP
DENATÉ
75 c.
et 1 f. 25 c.

SIROP PÂTE NAFÉ ARABIE
DENATÉ
2 f.

RACAHOUT DES ARABES
Se délier
des contre-
façons.

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine. (5209—7973)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social
est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles.
La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de
l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent.	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(5754)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus
rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations
journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

(4495)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FARNOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine,
Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29.
Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si
anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans
aucun régime. Le remède est garanti végétal; (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE D'URÉTIQUE.)
A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue
Bonnet, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

GUÉRISON des MALADIES

au moyen

DES ABSORPTIONS AXILLAIRES ET INGUINALES,

Par M. le docteur M. V.

Ce traitement n'assujétit pas les malades à boire
des médicaments souvent répugnants. Il peut être
employé en tous temps et en tous lieux, et laisse
la faculté de garder le secret.

Les maladies de poitrine, les névralgies et au-
tres, quelles que soient les causes qui les aient
produites, sont guéries sans occasionner de désa-
gréments.

Il consulte tous les jours dans son domicile, rue
Buisson, 17, au 2^e étage, à quatre heures du soir.
Les ouvriers sont reçus gratuitement jusqu'à
neuf heures. (1856)

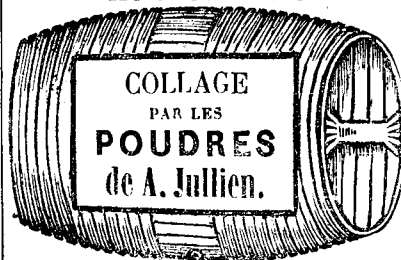
AVIS. Les propriétaires de la maison Isaac
Casati et François Maderni, rue du
Bât-d'Argent, 12, ont l'honneur de prévenir le
public lyonnais qu'ils viennent de recevoir de
Paris un joli assortiment de boîtes, qu'ils tien-
dront à la disposition des personnes qui voudront
les honorer de leur confiance à l'occasion du jour
de l'an. (4606)

AVIS. Il a été perdu aujourd'hui samedi,
une large clef de montre avec un cachet
marqué A B.

Les personnes qui les auront trouvés sont priées
de les rapporter au portier de la maison n. 27,
rue Royale. Il y aura récompense. (4607)

AMÉLIORATION des VINS

AU MOYEN DU



Dépôt
Rue Saint-
Dominique
2, à Lyon,
chez
COMMOY
DÉJA CONNU
POUR LA VENTE
des Vins
DE

Bordeaux, du Château de Gruaud la Rose
et des Vins de Champagne, de la Maison
MOËT et CHANDON. — Le sieur COMMOY tient
un grand assortiment de Tableterie fine en nacre et en
ivoire; Jeux de Dominos, d'Échecs, de Dames et de
Tric-Trac. Il fabrique en grand les Billes de Billard et
les retourne. (Abonnements à l'année.)
(1852)

A VENDRE Joli petit chien épa-
gneul anglais, race
King-Charles. — S'adresser place Bellecour, n° 20,
chez le concierge. (4602)

A LOUER tout de suite. — Une Mai-
son et un vaste clos ayant
salle d'ombrage et beaucoup d'arbres à fruits, si-
tués à Vaise, au pied de la montée de Balmont,
près du débarcadère présumé de Vaise, et occupés
maintenant par un liquoriste. Cette maison, agen-
cée bourgeoisement, et qui pourrait se diviser,
serait propre à un établissement industriel.

S'adresser, pour les renseignements et voir la
propriété, à M. Pupet, propriétaire à Vaise, route
du Bourbonnais, 58. (1869)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE
DES VOYAGEURS pour la représenter.
Appointments fixes et bonnes remises. On exige
une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du ma-
tin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez
le pelletier. (4589)

SPÉCIALITÉ.

CHOCOLAT DE LA REINE,

Composé par le docteur Trolliet.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ J. TROLLIET,
Place de la Préfecture, n° 9.

Broyé par des machines nouvellement perfec-
tionnées, et dégagé par une préparation particu-
lière de tous ses principes âcres et indigestes, ce
Chocolat se recommande à MM. les amateurs par
son excellente qualité et par la modicité de ses
prix. Il est d'une digestion facile pour les estomacs
faibles.

On trouve dans le même magasin un assortiment
de boîtes de choix et de bon goût pour le jour de
l'an. (4598)

MANTEAUX ET CABANS

IMPERMEABLES,

PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC,

de SOLLIER et FALCOT, brevetés
(sans garantie du gouvernement),

Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.

Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont
parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et re-
cherchée depuis si long-temps. Leurs Manteaux et
Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite.

Vente en gros et demi-gros à des prix modérés.
Toiles imperméables pour Bâches
(1609)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT

Préparé par POISSON, pharmacien de

S. A. R. LE DUC D'AUMALE,

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, et des
maladies de poitrine. — Une MÉDAILLE D'OR a été
accordée à l'auteur. — Dépositaires pharmaciens :
Victorin Biétrix Sionest-Arjo, rue Neuve, 12, Ver-
net, place des Terreaux, et Lardet, place de la
Préfecture, à Lyon; Michel, rue de la Percherie, à
Tarare; Arduin, à Anaplepus; Voituret, à Ville-
franche; Couturier, à Saint-Etienne; Mercier, à
Roanne; Lacroix, à Mâcon; Paquelin, à Chalon-
sur-Saône. (4622—7979)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRI-
TATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous
les médicaments de ce genre préparés depuis
cette époque; ses propriétés calmantes et ex-
pectorantes lui ont toujours sur eux conservé
une supériorité incontestable et une préférence
méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie
Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30; à
Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On
y trouve également le véritable *Sirop Vermifuge*
pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon:

M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux.
M. Lardet, pharmacien, place de la Préfec-
ture. (5419)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulaiterie, 19.